**Solidaires Finances Publiques 72**
33, avenue du Général de Gaulle 72038 Le Mans cedex 9
☎ 02.43.83.85.16
courriel :
solidairesfinancespubliques.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr

Le Mans, le 15 décembre 2021

# *Compte-rendu des Comités Techniques Locaux du 14 décembre 2021*

## *CTL N°1 : SECONDE CONVOCATION*

A l'issue de la lecture des déclarations liminaires, la Présidente a cité LA PALISSE, en indiquant que *nous ne sommes toujours pas d'accord sur nos désaccords*… Elle estime pour sa part que l'Etat n'abandonne pas ses prérogatives et que l'administration a évolué depuis Napoléon. Simplement, la présence de l'Etat prend d'autres formes. Elle a reconnu néanmoins le rôle primordial de Napoléon dans la mise en place des institutions françaises.

☞ ***Les restructurations au 1er septembre 2022 (pour avis).***

Ce point de l'ordre du jour a été représenté suite à un vote défavorable unanime rendu le 25 novembre. Pour rappel, les trésoreries de Saint-Calais, et de La Flèche vont être supprimées au 1er septembre 2022. De même, la gestion des maisons de retraite du ressort de ces postes comptables va être transférée vers la Paierie Départementale. Notre position n'ayant pas évolué, le même avis a été rendu. L'avis du CTL n'étant que consultatif, les restructurations sont donc entérinées !

☞ ***La fermeture de caisses en numéraire (pour avis).***

Ce second point a été également représenté suite au vote défavorable unanime rendu lors du CTL du 25 novembre. Il s'agit de nouveau d'entériner un abandon de mission, avec une externalisation de celle-ci vers des « partenaires » privés. Pour ces raisons, nous avons évidemment fait valoir de nouveau un vote défavorable…Cette décision est donc entérinée !

## *CTL N°2*

☞ ***Approbation du PV du CTL du 28 septembre 2021 (pour avis).***

Le PV a été approuvé à l'unanimité.

☞ ***Les règlements intérieurs des services de gestion comptable (pour information).***

Suite à la création de nouvelles structures, les règlements intérieurs doivent être présentés pour information au CTL.

Nous avons évoqué la situation de Conlie. Ce SGC va demeurer la seule structure du département à travailler sur 4,5 jours. Les agents de Conlie ne travaillent pas le vendredi après-midi. En contrepartie, ils disposent de moins de jours d'ARTT. Cette situation est ancienne, mais a été reconduite suite à une nouvelle consultation des agents.

Si nous ne remettons pas en cause le choix et le vote des agents à un instant « T » », nous ne comprenons pas qu'un agent nouvellement muté dans ce service ait à subir ce choix. Nous avons donc demandé à ce que cette consultation soit organisée à chaque nouvelle arrivée… La Présidente a répondu que cela risquait d'être lourd et chronophage. Néanmoins, si plusieurs agents font remonter à leur chef

de service leur volonté de changer de règlement, une nouvelle consultation pourrait être organisée… Bref, cette situation dérogatoire risque de perdurer. Il vaut mieux le savoir avant de demander une affectation au SGC de Conlie.

☞ ***Les règlements intérieurs du SIP du Mans, du SIE du Mans , et du SDIF (pour information).***

Les règlements intérieurs demeurent inchangés pour l'ensemble de ces services.

☞ ***Questions diverses.***

Nous avons demandé à avoir communication des plans des structures qui se mettent en place au fil de l'eau. Nous avons remarqué en effet que les plans communiqués en CHSCT et en CTL, en particulier pour le SIP du Mans, n'étaient plus vraiment d'actualité à la veille de la mise en place des nouvelles structures.

Pour ce qui concerne l'opération « amélioration du cadre de vie au travail », et le budget qui y est alloué, les consultations sont en cours. Des représentants de la Direction se déplacent et vont se déplacer sur les différents sites du département. Pour rappel, ce budget est conséquent (69 000 euros). N'hésitez pas à faire part de vos propositions, tout est possible ou presque… Les projets sont à faire remonter avant fin février.

Les contractuels vont bénéficier prochainement d'une formation locale, en particulier pour ceux qui vont rejoindre les SIP, les SIE, et le Secteur Public Local. Pour rappel, étrangement, la DG n'avait rien prévu pour eux en termes de formation professionnelle.

Un agent technique sans concours va être recruté de façon pérenne sur le CDFP de La Flèche. De nouveaux services civiques vont être engagés. La Direction a indiqué ne pas avoir fait le plein dans son recrutement. C'est peut-être lié à la rémunération ?… Moins de 500 euros pour 4 jours de travail par semaine!!!

La Direction a également indiqué qu'une stagiaire B lauréate du concours externe a renoncé au bénéfice du concours. Elle devait être affectée à Mamers.

Un point sur l'épidémie de COVID a été fait. Huit personnes ont été détectées positives depuis le 1er septembre. Un neuvième cas tout récent semble avéré.

Elle a enfin rappelé lors d'un point télétravail, que 249 personnes ont signé à ce jour une convention. Les personnes titulaires d'une convention qui vont rejoindre un service restructuré vont devoir annuler leur convention en cours pour en signer une nouvelle dans le cadre du nouveau service.

**********

## Déclaration liminaire aux Comités Techniques Locaux du 14 décembre 2021

Madame la Présidente **suppléante**,

Nous avons bien noté que vous ne souhaitiez pas être qualifiée d'intérimaire...

Nous avons évoqué à plusieurs reprises dans nos déclarations liminaires, le personnage de Napoléon. Napoléon aussi controversé soit-il a indiscutablement tenu un rôle moteur dans la construction de la France et de ses institutions, telles que nous les connaissons aujourd'hui. Il est vain de tenter d'appréhender la société française d'aujourd'hui en faisant abstraction de son œuvre. Citons juste, pour illustrer nos propos, la loi du 17 février 1800 qui établit la centralisation, avec la création des préfets, des conseils généraux, des sous-préfets, des arrondissements, des conseils municipaux. Autant d'entités administratives encore existantes.

Nous ne pouvions donc pas terminer cette année 2021 sans l'évoquer de nouveau. Car, rappelons-le, nous commémorons quand même le bicentenaire de sa mort. Or, l'actualité récente vient de remettre le personnage sur le devant de la scène, et même de la Seine...

Il y a un peu plus d'un an, en effet, la statue de Napoléon Bonaparte qui trône sur la place de l'Hôtel de ville à Rouen a été extraite de son socle en vue d'effectuer des travaux de consolidation. Cette statue monumentale avait été fondue avec les canons pris à l'ennemi lors de la bataille d'Austerlitz. Elle était en place depuis 1865. Or, cette statue pourrait ne pas retrouver son emplacement à l'issue des travaux. Le maire fraîchement élu annonçait en effet l'été dernier, vouloir la remplacer par une œuvre d'art dédiée à Gisèle Halimi. L'annonce a provoqué un tollé dans toute une frange de la population rouennaise. Les réactions ont été vives et nombreuses. Le conseiller régional Jonas Haddad a ainsi déclaré qu'il assistait à une politique concertée d'effacement de l'Histoire de France .Thierry Lentz, directeur de la Fondation Napoléon, n'a pour sa part pas manqué de rappeler les liens qui unissaient l'Empereur et la ville. Napoléon considérait Rouen comme « le grand port de Paris ».

Bref, le projet du maire a scindé la ville de Rouen en deux factions : les pour, et les contre. A tel point que pour trancher la question, la municipalité a décidé d'organiser en cette fin d'année un référendum auprès de ses administrés. En cas d'adoption du projet municipal, la statue de l'Empereur pourrait donc être installée ailleurs...

Madame la **Vice**-Présidente, nous le pressentons, vous allez nous demander quel rapport la conjoncture de la ville de Rouen peut avoir avec ce CTL ?...

C'est simple !…Comme nous l'avons mentionné, Napoléon est le fondateur, de l'administration française telle que nous la connaissons. Le cadastre, nous en avons parlé autrefois, c'est lui ; la Cour des Comptes, c'est lui ; le Code Civil, le Conseil des Prud'hommes, le Code pénal, La Banque de France, le Code du Commerce et le Franc Germinal c'est lui ; le lycée et le baccalauréat, c'est encore lui…

Aussi, nous vous proposons, Madame la Présidente **remplaçante**, de vous porter candidate au nom de la commune de Saint-Calais à l'accueil de la statue rouennaise de Napoléon. Pour être totalement honnêtes, il faut dire que nous avions aussi pensé à la ville de La Flèche pour le transfert. Rappelons-le, cette commune va également perdre sa trésorerie au 1er janvier. Mais, La Flèche a déjà Henri IV… Et puis, notre administration va y conserver un petit pied-à-terre...

Nous voyons dans ce transfert plusieurs avantages. Un premier, c'est bien évidemment une présence de l'État dans cette contrée reculée, qui sera assurée, de façon pérenne et continue. Un second, c'est que du coup, il n'y aurait plus besoin de se préoccuper d'un hypothétique transfert inutile, et à coup sûr inefficace, d'une antenne du PCRP à Saint-Calais. Madame la **substitut** de la Présidente nous avons eu l'idée, à vous de l'appliquer. La balle est dans votre camp...